

Le revenu de base inconditionnel

Une proposition radicale

Philippe van Parijs, Yannick Vanderborght

par Nadia Kesteman, Caisse nationale des Allocations familiales – Direction des statistiques, des études et de la recherche.

En cette période de doute, dû aux conséquences économiques de la crise sanitaire, quant aux niveaux et à la pérennité des revenus d'activité, voici un ouvrage dont on ne saurait trop, actuellement, recommander la stimulante lecture. Il constitue la traduction, mise à jour, de celui paru en 2017 aux États-Unis¹, lequel présentait un état des lieux systématique de la littérature internationale sur le sujet du revenu de base.

Depuis quelques années, quatre grandes tendances s'opposent sur ce sujet : les tenants du revenu universel vont des libéraux à la gauche non communiste ; ses opposants, des conservateurs à la gauche traditionnelle. Au sein des tenants comme des opposants, les motifs sont variés et non congruents. Pour les libéraux, ceci remplacerait un système de protection sociale complexe et décourageant les initiatives individuelles ; pour la gauche non communiste, un tel projet relève des droits de l'Homme ; pour les plus conservateurs, ceci découragerait la participation au marché du travail. Enfin, pour la gauche traditionnelle, ce projet risquerait de détruire l'édifice protecteur des assurances sociales patiemment élaboré depuis plus d'un siècle. Les auteurs se fixent pour objectif de dresser un tableau complet et critique des arguments en faveur et en défaveur de ce projet. Cet ouvrage constitue donc, en quelque sorte, un

précis sur le sujet (d'autant qu'il est doté de soixante-treize pages de bibliographie et de cent pages de notes de référence), certes clairement partisan. Philippe van Parijs et Yannick Vanderborght² passent, en effet, en revue toutes les objections au revenu universel, et sont d'emblée partisans de réformes progressives visant à accroître l'individualisation et l'universalisation du système de protection sociale existant, sans *a priori*, et de façon pragmatique, et ce dans le but d'élaborer un consensus réaliste et adapté à chaque contexte national. L'ouvrage est organisé en huit chapitres. Le premier présente les arguments pour un revenu de base inconditionnel, tandis que le second prône des mesures alternatives, moins inconditionnelles. Il est suivi de l'histoire des idées sur le sujet, et de la protection sociale depuis le XVI^e siècle, dans ses deux modèles de l'assistance et des assurances sociales. Le chapitre suivant est consacré à l'émergence de l'idée de revenu de base depuis la fin du XVIII^e siècle. Le chapitre 5 répond aux objections faites au revenu de base inconditionnel. Le sixième porte sur son financement. Le chapitre 7 présente les perspectives politiques du projet dans différents pays. Enfin, le chapitre final traite de la question du revenu de base dans un contexte de mondialisation.

Après un détour par l'histoire des idées et des institutions politiques

modernes et contemporaines, les auteurs s'attachent à la période récente, notamment aux propositions émanant des États-Unis au début des années 1960. De Robert Theobald (1967), qui y voyait un remède à la surabondance de main-d'œuvre due à la révolution cybernétique (déjà), à l'impôt négatif de Milton Friedmann (1973), en passant par John Kenneth Galbraith (1969) et James Tobin (1966), aux propositions de John MacGovern pour l'investiture démocrate aux élections présidentielles de 1972 (Galbraith, 1972), P. van Parijs et Y. Vanderborght dressent un tableau passionnant des apports conceptuels récents et des pratiques qui ont conduit à faire réémerger cette question, théoriquement et politiquement, dans les années qui ont suivi la crise pétrolière de 1974.

Dans un contexte sans doute inéluctable, sauf stagnation ou régression techniques, de raréfaction du travail, et/ou de croissance (certes différenciée selon les pays) des inégalités de revenus et de patrimoine, les auteurs plaident pour le revenu de base comme instrument de liberté. Cette valeur, la liberté, est d'ailleurs au fondement de la faveur qu'ils accordent au projet. C'est la raison pour laquelle, selon eux, ce revenu doit être inconditionnel, même s'il peut varier avec l'âge et la zone géographique ou la périodicité.

¹ Voir *Basic Income. A radical proposal for a free society and a sane economy*, Harvard University Press, 2017.

² P. van Parijs est philosophe et professeur à la Chaire Hoover d'éthique économique et sociale à l'université catholique de Louvain et Y. Vanderborght, politologue et professeur de sciences politiques à l'université Saint-Louis-Bruxelles et à l'université catholique de Louvain.

Parmi les nombreuses définitions du revenu de base recensées, les auteurs adoptent a priori la suivante, dont les caractéristiques sont suffisamment inconditionnelles pour que l'on puisse le qualifier de revenu « *de base* ».

Selon les auteurs, le revenu doit être universel, c'est-à-dire versé à l'ensemble de la population, de façon à éviter les effets de stigmatisation et de non-recours, et également dans un but d'efficacité gestionnaire. Ce doit être un revenu en espèces et non en nature, pour des raisons d'efficacité gestionnaire là-aussi, et d'usage efficace (meilleure affectation des ressources) pour les destinataires. Il serait libre d'obligations, pour des raisons d'efficacité gestionnaire encore une fois, d'évitement des trappes à chômage ou à emploi, d'amélioration de l'investissement capitalistique en machines aptes à remplacer les humains et, le cas échéant, d'augmentation des salaires des métiers peu attractifs. Il aurait ainsi comme effet d'éviter le chômage de longue durée et l'obsolescence des compétences due à l'absence d'activité. De ce point de vue, le revenu de base ne correspond pas, selon les auteurs, à une incitation à l'oisiveté ou à une démarchandisation du travail, car il contribuerait à marchandiser le travail de ceux qui en

sont en général exclus par manque de compétences ou en raison de salaires trop bas. Par ailleurs, il conviendrait que son calcul soit strictement individuel (ne tenant pas compte des revenus du foyer, et sans prise en compte des unités de consommation), versé aux parents pour les mineurs, et ce notamment pour éviter les trappes à inactivité.

Enfin, son montant devrait être à un niveau suffisant [un quart du produit intérieur brut (Pib) par habitant, en moyenne modulée selon l'âge et le lieu de résidence]. Ceci correspond à 1 163 dollars de 2015 par mois aux États-Unis, et corrigés de la parité du pouvoir d'achat, à 845 dollars en France, pour la même année. Au niveau mondial, ceci correspond, en monnaie de 2015, à une moyenne de 210 dollars par mois. Ce niveau ne doit pas être comparé avec les seuils de pauvreté (absolue ou relative), qui varient selon les pays ou les ensembles de pays. Dans la plupart des pays, ce taux de 25 % du Pib par habitant se situe au-dessus des différents seuils en vigueur. P. Van Parijs et Y. Vanderborght notent d'ailleurs que le revenu de base ne doit pas remplacer les prestations d'aide et d'assurance sociales qui lui sont supérieures. Il ne doit pas

non plus remplacer les prestations en nature (santé, éducation, services publics divers) nécessaires à la sécurité et au bien-être à long terme de la population et du pays.

Pour répondre aux inconvénients d'un tel revenu de base dans un système de circulation mondialisée des personnes, lequel constituerait un puissant facteur déséquilibrant les migrations (immigration et émigration), les auteurs proposent l'utilisation des dotations carbone. Proposition qui, en pratique, du fait des défaillances de la redistribution des aides dans les pays émergents, a peu de chances d'être efficace. Celles-ci financeraient un revenu de base restreint aux personnes âgées dans un premier temps, ce qui favoriserait la transition démographique dans les pays émergents en raison du moindre intérêt à avoir des enfants à titre d'assurance pour les vieux jours, et limiterait les mouvements migratoires vers les pays développés, tout en finançant la dépendance des personnes âgées dans ces derniers pays.

Notons que de telles solutions sont d'ores et déjà proposées au plan mondial par plusieurs économistes, dont certains spécialistes des grandes institutions de régulation économique internationale³.

Friedmann M., 1973, Negative income tax, in Friedman M. (ed.), *There is no such thing as a free lunch*, Open Court, LaSalle, 1975, p.198-201.

Galbraith J. K., 1972, The case for George MacGovern, *Saturday Review of the Society*, 1^{er} juillet, p. 23-27.

Galbraith J. K., 1969, *L'ère de l'opulence*, Calmann-Lévy, Paris, 1970, seconde édition.

Theobald R. (ed.), 1967, *The guaranteed income. Next step in socioeconomic evolution*, Doubleday, New York.

Tobin J., 1966, The case for an income guarantee, *The Public Interest*, n° 4, p. 31-41

³ Entre autres : Hughes R., 2020, https://voxeu.org/article/safeguarding-governments-financial-health-during-coronavirus?utm_source=hootsuite&utm_medium=&utm_term=&utm_content=&utm_campaign= (consulté le 29 mars 2020).